

CORONAVIRUS / COVID-19

et

Entretien professionnel des textiles*

Précautions à prendre et recommandations, destinées à l'entretien professionnel des articles textiles et vêtements (Pressings).

Tout d'abord, il convient de préciser **qu'un pressing n'a pas vocation à traiter du linge contaminé** (ou présenté comme étant contaminé).

Cela étant, en situation de crise sanitaire comme celle que nous traversons avec l'apparition du Coronavirus, quelques précautions ou recommandations participeront à limiter la diffusion du virus et à la préservation de la santé des personnels, exploitants et clients.

Il convient d'abord de se rappeler que le Coronavirus est un virus nouveau, qui était inconnu encore très récemment.

▪ **A la réception du linge :**

- Nettoyer régulièrement la banque (ou le comptoir) en la frottant à l'aide d'un produit désigné comme étant « nettoyant-désinfectant » ; Privilégier le moyen de paiement « sans contact » ;
- Eviter d'agiter les articles afin de limiter la dispersion de micro-organismes au sein de l'installation ;
- Se laver les mains après chaque opération de réception de vêtements ou articles d'un client, après que ces derniers aient été isolés (ex : placés en panier), à l'aide de gel hydro-alcoolique ou de savon + eau chaude ;
- Se laver les mains après chaque chargement de vêtements et articles textiles sales en machine ;
- Ne pas secouer le linge et ne pas plaquer le linge contre soi ;
- Si possible, aménager une zone « réception/collecte » et une zone « livraison/restitution » afin de séparer, au poste réception/livraison, les articles sales des articles nettoyés ;
- Eviter tout contact, au sein de l'installation, entre les articles sales et les articles en cours de traitement, après l'extraction de ces derniers des machines (machine de nettoyage à l'eau, séchoir, laveuse, ou machines de nettoyage à sec), Emballer soigneusement les articles propres.

▪ **Articles présentés par le client comme ayant été contaminés :**

Refuser les articles présentés comme tels, sauf s'ils sont lavables à **60°C au moins**, et si un cycle de lavage à une **température de 60°C**, et d'une durée de **30 minutes** avec une lessive classique, est techniquement réalisable dans l'installation concernée. Le Haut Conseil de la Santé Publique -HCSP- privilégie en effet la désinfection thermique au lavage, avec une lessive classique, sans adjonction de produits spécifiques. (Cf. Avis du HCSP du 18 février 2020, qui traite notamment de la prise en charge du linge hospitalier).

Dans le cas de l'utilisation d'une machine ménagère : ce type de machines est conçu aujourd'hui dans un but d'économie d'énergie. Sélectionner un programme à 60°C ne garantit pas que cette température soit réellement atteinte. Il est probable que le bain de lavage ne soit porté qu'à une température inférieure, de quelques degrés. Il est donc préférable de choisir un programme correspondant à une température sensiblement supérieure à 60°C.

Quel que soit le type de machine à laver, professionnelle ou ménagère, une désinfection quotidienne de celle-ci, à vide, à l'aide d'une dose d'eau de javel, en programmant un rinçage efficace à froid de la machine, est recommandée. Dans ce même but, lorsqu'un programme coton 95°C existe, faire tourner la machine en sélectionnant ce programme, l'essorage étant inutile.

▪ **Précautions pour nettoyer les articles textiles habituellement confiés aux pressings :**

➤ **Utilisation d'un procédé d'aqua nettoyage (ou nettoyage à l'eau) :**

(NB : Il s'agit d'un procédé de lavage doux, à faible action mécanique et à basse température, dont les phases de cycles sont relativement courtes.)

Par mesure d'hygiène, afin d'éviter la propagation du virus s'il était présent quelle qu'en soit la raison, et afin d'éviter qu'il séjourne dans la laveuse, il est possible d'utiliser un produit désinfectant complémentaire, **conforme à la norme NF EN 14476** (Norme permettant de qualifier les produits virucides destinés à l'entretien de l'environnement d'un patient atteint d'une infection virale, demandée par le HCSP).

Cette conformité doit être attestée par le fabricant du produit. Le temps de contact préconisé pour un tel produit est de 5 minutes minimum, à 30°C. Il conviendra toutefois de s'assurer qu'un tel produit ou ses conditions d'emploi (notamment à 30°C) ne risque pas de causer des dommages aux articles nettoyés.

Prendre tous les renseignements nécessaires auprès des distributeurs de produits de nettoyage à l'eau.

Dans ce cas également, il est envisageable de procéder à une désinfection quotidienne de la laveuse, à vide, à l'aide d'une dose d'eau de javel à froid, en programmant un rinçage efficace de la machine.

➤ **Nettoyage à sec (milieu solvant) :**

L'action mécanique (d'une intensité classique en machine de nettoyage à sec), les phases d'essorage et de vidange, sont de nature à éliminer mécaniquement du linge traité, les micro-organismes en présence. Le séchage qui suit, de l'ordre de 40 à 45 minutes, induisant des températures élevées dans le tambour où se trouvent les articles textiles, est de nature à inactiver le virus s'il était présent. Il s'agit là de présomptions d'efficacité face au virus, puisqu'évidemment, aucune étude spécifique n'a été réalisée.

En tout état de cause, **il faut privilégier le nettoyage à sec avec distillation continue**, de manière à épurer le solvant au fur et à mesure de son utilisation, en bénéficiant d'un effet thermique puissant.

En revanche, de fortes réserves sont émises quant aux autres types de machines (machines à pulvérisation de solvant et machines à filtration, sans distillateur) qui ne permettent pas de mettre en avant de telles présomptions d'efficacité.

▪ **Cabines d'ozonisation et lavage à l'ozone :**

➤ Les cabines d'ozonisation utilisées dans les pressings sont surtout destinées à supprimer les odeurs, avec éventuellement un effet décontaminant, c'est-à-dire antibactérien.

D'une façon générale, la décontamination correspond à la diminution d'une population de bactéries. La désinfection se situe à un stade supérieur : diminution d'une population bactérienne au minimum de 100 000 unités formant colonie (UFC).

Ainsi, d'une façon générale, on ne peut affirmer que les cabines d'ozonisation dont sont équipés les pressings garantissent la désinfection et encore moins un effet virucide (un virus ne se comportant pas comme une bactérie), **notamment face au Coronavirus.**

L'ozone, est un oxydant très puissant (trioxygène). Mais il s'agit d'un gaz. Pour qu'il désinfecte en profondeur des textiles, d'épaisseurs diverses, il faudrait disposer d'un flux d'ozone adapté, à une pression suffisante, pour pénétrer le textile et obtenir l'effet escompté.

Or, l'ozone présente des dangers (atteinte des muqueuses, des yeux, des voies respiratoires ; valeurs limites d'exposition professionnelles : VLEP = 0,1 ppm et VLCT = 0,2 ppm). A concentration importante, il peut aussi dégrader certaines matières (polypropylène, caoutchouc, néoprène, polyamide, cellulose, acier, cuivre, ...).

En grande quantité et à pression élevée, il ne peut être maîtrisé qu'à l'aide de matériels spécifiques, conçus notamment pour limiter au maximum les émanations extérieures d'ozone à tout instant.

Les cabines d'ozonisation utilisées en pressing, même si elles sont conçues convenablement, pour l'usage prévu, ne présentent pas de tels fonctionnements ni de telles caractéristiques.

➤ Divers procédés de lavage à l'ozone d'articles textiles sont également proposés sur le marché. De l'ozone est injecté dans le bain de lavage, souvent à froid, ou à basse température (et parfois avec injection d'eau de javel), les revendications avancées étant notamment le blanchiment du linge et l'effet bactéricide.

Or, dans la situation sanitaire actuelle, **il est préférable de rester très réservé quant aux effets désinfectant ou virucide éventuels de tels procédés à l'ozone**, tout en gardant à l'esprit là aussi, l'existence de risques liés à l'utilisation de ce gaz et la nécessité de bien le maîtriser.

Note élaborée par la FFPB et le CTTN, en lien étroit avec le Docteur Philippe CARENCO, Médecin hygiéniste du Centre Hospitalier de Hyères, Var (pcarenco@ch-hyeres.fr) – Version 2.

www.ffpb.fr ; www.cttn-iren.fr

* *entretien professionnel : à distinguer de l'entretien industriel (blanchisserie de type industriel)*